



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



Hôtellerie et restauration
Heures de fermeture les 31 décembre 2018
et 1^{er} et 2 janvier 2019

La nuit de Saint-Sylvestre, les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1^{er} au 2 janvier 2019, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2019, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à 03.30 heures au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons de joyeuses fêtes.

La Préfecture du Jura bernois Courtelary
La préfète : S. Niederhauser



Noël des Aînés

Jeudi 13 décembre, à 12h
à la Maison de paroisse

Nous partagerons un menu de fête concocté par l'équipe habituelle qui se réjouit de vous accueillir. Nous écouterons les productions d'une classe de l'école primaire.

Le chœur du mercredi offrira un bouquet de chansons et nous entraînera dans les chants de Noël.

Bienvenue à vous tous, venez nous rejoindre pour cette fête de Noël.

Infos: info@paref2520.ch
Tél : 032- 751 10 35

Talon d'inscription : à renvoyer jusqu'au 10 décembre 2018 (boîte aux lettres du secrétariat, Gd- rue 13)

S'inscrit au repas des Aînés

Nom :

Prénom :

J'inscris également :

Nom :

Prénom :

Signature.....

Bon Cadeau
Piscine du Landeron
Abonnements de Saison 2019
Avec Rabais de 10%

+ Tarif indigène pour les Neuvevillois
Une idée pour un cadeau de Noël !

En vente au :
Kiosque du Centre Le Landeron

NOEL DIFFERENT Lundi 24 décembre 2018

**A toutes les personnes intéressées
à partager cette soirée avec nous !**

**Inscrivez-vous et venez passer un
chaleureux moment en notre compagnie
le lundi 24 décembre 2018**

**à la salle des Epancheurs, (en face de la gare
de La Neuveville) dès 18h30,
que vous soyez seul(e) ou en couple, un apéritif
suivi d'un repas vous sera gracieusement offert.**

**Pour une question d'organisation,
nous vous demandons de vous annoncer
d'ici au 17 décembre 2018 au moyen
du bulletin d'inscription ci-dessous**

Nom : _____

Prénom : _____

NPA, lieu : _____

Date : _____

A envoyer à :
Contrôle des habitants
Mme Ramdoo-Dick
Place du Marché 3
2520 La Neuveville
Tél. 032 752 10 01
E-Mail : ph@neuveville.ch

(un bulletin d'inscription par personne à remplir SVP merci)



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCATON À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 15 décembre 2018
Heure: 17.00 h.
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville,
La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 30 juin 2018
3. Budget 2019
4. Forêt
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'800'000.-- en vue de la rénovation de la Neuve-Métairie. Participation du financement spéciale – « entretien et transformation des immeubles Neuve-Métairie ».
6. Divers

Le Maître bourgeois
Claude Evard

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,
Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

**du lundi 03 décembre 2018
au lundi 31 décembre 2018**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

• Téléphone : 032 752 10 10, par courriel : facturation@neuveville.ch ou directement sur notre site internet www.laneuveville.ch

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT

**MISE AU CONCOURS**

Pour le Service social régional de La Neuveville (SSRN), qui regroupe 3 communes, la Municipalité de la Neuveville recherche un ou une

COLLABORATEUR/TRICE ADMINISTRATIF/VE
Degré d'occupation: 80 %**Mission :**

Vous tiendrez une partie du secrétariat du SSRN (correspondance française, gestion et remplissage des déclarations d'impôts des personnes sous mandats, etc.) et assumerez du service au guichet.

Exigences :

Vous disposez d'un diplôme d'employé/e de commerce ou d'une formation jugée équivalente. Vous êtes de nationalité suisse ou détenez un permis d'établissement (C). Vous avez de l'expérience professionnelle et de bonnes connaissances orales et écrites de la langue allemande. Vous avez de bonnes capacités rédactionnelles et le sens des contacts humains. Des connaissances juridiques seraient un avantage. Vous avez un sens inné pour l'organisation. Ce poste requiert un bon esprit d'initiative et une grande capacité d'autonomie.

Entrée en fonction : 1^{er} février 2019 ou date à convenir.

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de Mme Caroline Jean-Quartier, responsable du service social régional (032 752 10 20).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 13 décembre 2018.

La Neuveville, décembre 2018
Le Conseil municipal

Les Infos du Municipal
7 décembre 2018**PROJET HELSANA-TRAIL**

Dans le cadre de sa formation de coordinatrice de sport à Macolin et de la réalisation de son mémoire, Mme Stefanie Gauchat a décidé de faire profiter la région d'un projet Helsana-Trail. Ce projet, déposé au nom de la FSG La Neuveville, prévoit la mise en place de 3 parcours balisés et kilométrés (boucles) de 4, 8 et 24 kilomètres empruntant au plus près les chemins pédestres et chemins blancs existants. La création de nouveaux parcours et la pose d'un balisage fléché sont soumises à l'obligation d'un permis de construire dont la compétence incombe à la Préfecture du Jura bernois. Le Conseil municipal, qui avait déjà donné son accord en sa qualité de propriétaire foncier d'une grande partie des chemins a, dans sa séance du 3 décembre 2018, préavisé favorablement l'octroi des autorisations requises pour la création de ces trois parcours Helsana-Trail.

FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNEE

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés au public le vendredi 21 décembre 2018 à 16h15. Ils rouvriront le lundi 7 janvier 2019 à 08h30. Il faut préciser que les employés et les employées qui prennent congé le font sur leur solde de vacances disponible. Pour les urgences (et uniquement pour celles-ci) le service de l'équipement (réseau électrique et télé-réseau) est atteignable au numéro 032 52 10 99 et le service des eaux TLN (réseau d'eau potable) au numéro 079 904 55 12. Le Conseil municipal tiendra sa dernière séance le 17 décembre 2018 et reprendra ses travaux le 14 janvier 2019, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi.

Les membres du Conseil municipal ainsi que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de la Municipalité vous souhaitent de joyeuses fêtes de

Noël ainsi qu'une heureuse et prospère année 2019, empreinte de succès et soutenue par une bonne santé.

CONSEIL MUNICIPAL

Avis de construction

Requérants : M. Daniel et Christine Streit, Bel-Air 115, 2333 La Ferrière.

Auteur du projet : KWSA SA, architectes HES - SIA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Projet : Modification de projet au sens de l'article 43 du décret concernant la procédure d'octroi de permis de construire (DPC)

Modification du système de chauffage par sondes géothermiques par une pompe à chaleur extérieure, située à l'ouest du bâtiment en cours de construction, au chemin des Celliers 25, sur la parcelle no 443, ban de la Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 7 décembre 2018 au 21 janvier 2019. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 7 décembre 2018

Services techniques de La Neuveville

**MEURTRES ET MYSTERES**

Afin de bien démarrer la nouvelle année, le groupe animation de Lamboing (GAL) vous convie à une soirée «Petit Nouvel-An» gastronomique, pleine de suspense et de bonne humeur.

3 comédiens vous emmèneront dans une intrigue abracadabrante «L'Hôtel des Malentendus». Alors prenez vos agendas et réservez le samedi 12 janvier 2019 Salle du Battoir à Diesse.

Prix par personne :

Apéro – Spectacle – Repas Fr. 70.-

Réservation f.p.joliquin@bluewin.ch

Nombre de places limitées

Délai d'inscription jusqu'au 08 janvier 2019.

Hôtellerie et restauration

Heures de fermeture les 31 décembre 2018 et 1^{er} et 2 janvier 2019

La nuit de Saint-Sylvestre, les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1^{er} au 2 janvier 2019, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2019, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à 03.30 heures

au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons de joyeuses fêtes.

La Préfecture du Jura bernois Courtelary
La préfète : S. Niederhauser



Paroisse réformée
Diesse - Lamboing - Prêles

PAROISSE RÉFORMÉE
DE DIESSE, LAMBOING,
PRÊLES**Repas de Noël**

Depuis de nombreuses années, la paroisse met sur pied un repas de Noël. Seul(-e), en famille ou en couple, il est l'occasion de vivre un beau moment de fête. La soirée se déroulera à la Maison de paroisse de Diesse avec buffet, musique, animation, service de voiture et possibilité de vivre le culte de la nuit de Noël qui suivra. Inscription auprès du pasteur, tél. 032 315 27 37. Libre contribution aux frais. Soyez les bienvenus.

Lundi 24 décembre, dès 18h30,
Maison de paroisse de Diesse

**JOURNÉE**
EN FAVEUR DU TÉLÉTHON
Samedi 8 décembre 2018
Nods, Salle du Battoir

Fanfare l'Espérance Nods-Diesse
Dès 11h Soupe aux pois, jambonneau,
Grillades, frites, salades et desserts.

Bénéfice intégralement versé
en faveur du Téléthon Suisse.

Les sapeurs-pompiers Plateau



Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2018, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	24.12.2018	02.01.2019	Vacances de Noël

Plan d'ouverture des déchetteries Diesse/Prêles

Jour	Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
	Diesse	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00 (1 ^{er} octobre au 31 mars) 17:00 - 19:00 (1 ^{er} avril au 30 septembre)	10:00 - 11:30
	Prêles	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00	10:00 - 11:00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES



4^{ème} trimestre 2018

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

8 décembre, 22 décembre

L'administration communale



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau dans les trois villages, et d'électricité à Lamboing, dès la semaine 50, soit du :

10 décembre 2018 au 7 janvier 2019

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le formulaire ci-dessous, puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante :

info@leplateaudediesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

Administration communale

Formulaire de relevé d'eau, état au 31.12.2018

Nom Prénom :

Rue :

Localité :

No compteur :

Etatm3

Formulaire de relevé d'électricité, état au 31.12.2018

Nom Prénom :

Rue :

Localité : **2516 Lamboing**

No compteur :

Etat HTkWh

BT.....kWh



pour le service électrique de Lamboing (SEL). Vous avez dès maintenant la possibilité d'accéder depuis notre site internet: <http://www.leplateaudediesse.ch> au « service client » en utilisant le bouton



Vous pourrez y signaler :
- Votre emménagement, déménagement
- Le relevé de votre compteur
- D'autres annonces relatives à votre consommation d'électricité, etc.



Comment relever son compteur ?

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, DE LA HALLE POLYVA- LENTE DE PRÊLES ET DES DÉCHETTERIES



En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du **lundi 24 décembre 2018 au mardi 2 janvier 2019 y compris**.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale, au 032 315 70 70, qui vous indiquera la procédure à suivre.

La halle polyvalente de Prêles, quant à elle, sera fermée du **lundi 24 décembre 2018 au dimanche 6 janvier 2019**.

Les déchetteries de Diesse et Prêles seront fermées les **mercredis 26 décembre 2018 et 2 janvier 2019**.

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 60.

Pour ce qui est des pièces d'identité, vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Les Autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2019.

L'administration communale



VENTE DE SAPINS DE NOËL

Cette année, la vente des sapins de Noël est prévue :

Le samedi 15 décembre 2018, de 10h00 à 11h30

Diesse

Sur la place devant le collège au centre du village

Lamboing

Sur la place du village, devant le Lion Rouge (garage école côté Ouest)

Prêles

Sur la place de la fontaine au centre du village

Le prix du sapin est de **Fr. 10.00 avec un paiement au comptant**.

Une boisson chaude vous sera servie à cette occasion.

Venez nombreux !

Triage forestier du Mont-Sujet, Bourgeoisie de Prêles, GAD, GAL et GAP



RECOMMANDATION POUR LE SERVICE HIVERNAL

Nous invitons les propriétaires fonciers à baliser les coins de murs, barrières et tout autre obstacle, dans le but de faciliter la tâche de nos employés de voirie et ainsi d'éviter de causer des dégâts aux infrastructures privées.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrasser les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

De plus, le Conseil communal en appelle à l'obligance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places communales et trottoirs), ni devant les déchetteries vertes et le hangar des pompiers.

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif aux frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

Il fait également appel à la tolérance des citoyennes et citoyens en cas de fortes chutes de neige envers le personnel responsable du déneigement qui fait tout son possible pour offrir les meilleures conditions de déblaiement des chaussées et des trottoirs.

[Informations selon l'Ordonnance sur les routes \(RSB 732.111.1\):](#)

Art. 55 Constructions et installations le long des routes publiques

Les bâtiments et les installations situés le long des routes publiques doivent être réalisés de manière à résister à la pression sur le sol et aux sollicitations exercées par le trafic et par les activités d'entretien de la route, notamment le service hivernal.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

FÊTE VILLAGEOISE 2019 À PRÊLES CONSTITUTION DU COMITÉ

C'est avec plaisir que nous pouvons vous annoncer que le comité de la fête villageoise 2019, qui aura lieu du 23 au 25 août 2019, a été constitué.

Nous remercions d'ores et déjà ces personnes de leur engagement et leur souhaitons beaucoup de succès dans l'organisation de cette manifestation.

L'administration communale

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT SCOLAIRE À PRÊLES RAPPORT DU JURY

Fin août, le jury, formé de membres professionnels, non-professionnels, de spécialistes-conseils ainsi que du maire et du responsable du dicastère, s'est réuni afin de juger les 10 projets retenus. Le jury les a examinés et notés anonymement, selon le règlement et le

programme du concours (norme SIA 142).

Le rapport du jury est disponible sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch dans la rubrique « Actualités ».

Des exemplaires papiers sont également disponibles au guichet de l'administration communale à Prêles.

L'administration communale



PLACES LIBRES À LA CRÈCHE

La crèche La Luciole vous propose :

- L'accueil d'enfants dans une petite équipe composée de personnel qualifié garantissant ainsi un encadrement de qualité dans une ambiance chaleureuse.
- Un programme pédagogique comprenant de nombreuses activités créatrices.
- Des infrastructures modernes dans un cadre tranquille et verdoyant.

Des places sont encore disponibles :

- **Le lundi, mardi et mercredi** toute la journée.
- **Le vendredi midi et après-midi.**

N'hésitez pas à contacter la responsable, Mme Virginie Krähenmann, au 032 315 18 00. Elle se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCAION

à l'Assemblée communale
du mardi 11 décembre 2018
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Budgets 2019

- Introduction
- Présentation et approbation du budget 2019 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Présentation et approbation du budget 2019 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville
- Présentation et approbation du budget 2019 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)
- Présentation et approbation du budget communal 2019 basé sur une quotité d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3%), une taxe des chiens (inchangée: village Fr. 80.00 / campagne

Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00), une diminution de 11.76 % de la taxe fixe par ménage des déchets. Les autres taxes communales restent inchangées.

2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 240'000.00 pour les travaux liés au bouclage 16 kV du village de Lamboing

- Présentation du dossier
- Approbation du crédit d'engagement de CHF 240'000.00 pour le bouclage 16 kV du village de Lamboing

3. Approbation d'un crédit d'étude de CHF 715'000.00 pour la construction d'une nouvelle école à Prêles

- Présentation du dossier par l'architecte gagnant du concours Chappuis Architectes SA
- Approbation du crédit d'étude de CHF 715'000.00

4. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice à la crèche « La Luciole »

- Promesse solennelle de Mme Virginie Krähenmann

5. Informations du Conseil communal

6. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 9 novembre 2018

DROIT DE CITÉ SUITE À UNE FUSION DE COMMUNES

En cas de fusion, les citoyens des communes municipales ou mixtes acquièrent le droit de cité de la nouvelle commune. Leur nouveau droit de cité est automatiquement inscrit au registre de l'état civil.

Avec la nouvelle législation entrée en vigueur, les citoyens peuvent cependant, dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la fusion, demander à l'office d'état civil de l'arrondissement concerné d'inscrire le nom de leur ancienne commune entre parenthèse, à côté du nom de la commune fusionnée (exemple : Plateau de Diesse BE (Lamboing)).

En vertu de l'article 31 LDC, les personnes titulaires du droit de cité d'une commune fusionnée entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2017 peuvent également faire usage de cette possibilité dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, soit jusqu'au 31 décembre 2018. Passé ce délai, cette demande ne sera plus possible.

Les personnes intéressées, peuvent remplir le formulaire en ligne sur notre site internet (http://www.leplateaudediesse.ch/guichet_virtuel/etats-civils_bernois) et l'envoyer directement à l'office d'état civil de Courtelary. La demande peut être individuelle ou pour toute la famille. Un émolument unique de CHF. 75.00 est facturé pour chaque demande, qu'elle soit individuelle ou pour toute la famille.



Les coûts de l'aide sociale ont augmenté de 2% en 2017

En 2017, 46'536 personnes ont perçu des prestations de l'aide sociale dans le canton de Berne. Cela représente un taux d'aide sociale de 4,6%, inchangé par rapport à l'année précédente. Les coûts, qui ont atteint 469 millions de francs, ont augmenté de près de 2% par rapport à 2016. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a résumé dans un rapport les chiffres tirés du décompte des communes et de la statistique fédérale de l'aide sociale.

En 2017, une aide sociale a été versée à 121 personnes de moins que l'année précédente (46 536 bénéficiaires au total). Le taux d'aide sociale dans le canton de Berne reste donc à environ un point de pourcentage au-dessus de la moyenne suisse, malgré une bonne situation économique. Ce taux varie fortement selon les régions. L'évolution du marché du travail constitue toujours un important défi pour les personnes peu qualifiées, qui ont du mal à trouver un emploi. La réinsertion des personnes âgées de plus de 50 ans qui ont perdu leur emploi pose également problème. La statistique fédérale de l'aide sociale 2017 montre que la part de bénéficiaires de l'aide sociale âgés entre 46 et 64 ans a augmenté constamment au cours des dix dernières années.

Hausse des coûts

Les coûts nets de l'aide sociale individuelle ont augmenté de 2,2% en 2017. Si on considère les dernières années, les coûts de l'aide sociale dans le canton de Berne sont restés plus ou moins stables à un niveau élevé. Le canton et l'ensemble des communes en assument chacun la moitié à travers la compensation des charges. Les efforts entrepris au cours des dernières années par la SAP et les services sociaux pour accroître l'efficacité ont contribué à stabiliser les coûts. Pour empêcher que ces derniers progressent davantage, des mesures supplémentaires sont cependant nécessaires. Les optimisations prévues à partir de 2020 dans le cadre de la révision partielle de la loi sur l'aide sociale et le renforcement du système d'incitation vont dans ce sens.

Contrairement aux coûts de l'aide matérielle, les charges de personnel des services sociaux ont continuellement augmenté au cours des dernières années. Cette évolution a pu néanmoins être freinée, puisqu'elles ont atteint 83 millions de francs en 2017, en diminution de 3,5% par rapport à 2016 (86 millions de francs). Ce fléchissement est le résultat du nouveau système en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, qui ne rétribue plus les postes, mais les cas traités par des forfaits.

Défis dans le domaine migratoire

Outre l'évolution du marché du travail, qui offre de moins en moins d'emplois pour les personnes peu qualifiées, les mouvements migratoires posent des défis supplémentaires aux cantons à moyen et à long termes. De nombreux immigrés vont sans doute rester durablement en Suisse. Une assez grande partie d'entre eux n'ont ni des connaissances linguistiques ni un niveau de formation leur permettant d'accéder rapidement au marché de l'emploi, en dépit des investissements élevés consentis dans les mesures d'intégration. Un grand nombre de ces personnes dépendront donc pendant longtemps de l'aide sociale et des mesures d'aide visant leur insertion professionnelle ou sociale.

La Direction de la santé publique et de la pré-

voyance sociale s'est fixé pour objectif d'améliorer notablement le taux d'insertion professionnelle de manière générale, et pour ce groupe de personnes en particulier. Ce but ambitieux ne pourra être réalisé que si le secteur économique propose à l'avenir davantage d'emplois non qualifiés. La SAP a institué à cet effet un groupe de travail comprenant nombre de représentants des milieux économiques et chargé de proposer des mesures en vue d'augmenter le taux d'insertion professionnelle.

Un nouveau bâtiment au lieu d'une rénovation projet novateur pour le Centre hospitalier Bienne

Le Centre hospitalier Bienne SA commence à planifier un nouveau bâtiment et suspend le projet de rénovation architecturale globale sur son site actuel. Une étude de faisabilité réalisée au premier semestre 2018 a montré très clairement qu'une nouvelle construction sur un terrain facile d'accès est préférable en tout point à la réfection partielle envisagée des structures existantes situées au milieu d'un quartier résidentiel. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne soutient ce choix.

Le projet de rénovation architecturale globale du Centre hospitalier Bienne, lancé il y a une dizaine d'années et approuvé en mai 2016, a été suspendu à la fin de 2017, parce que de nouvelles options ont été étudiées. L'hôpital a réalisé une étude de faisabilité au premier semestre 2018 pour envisager d'autres sites et se faire une idée de la viabilité et du financement d'un nouveau bâtiment. Avant même le choix du site, la conclusion est claire : une construction moderne dans un lieu bien desservi par les transports est préférable à la rénovation partielle des bâtiments situés au milieu du quartier Beaumont, difficile d'accès.

Dans un paysage hospitalier en pleine mutation, les investissements doivent être effectués impérativement dans des bâtiments respectueux des principes de durabilité, sans perdre de vue les possibilités de développement.

Une rénovation globale n'est plus une option

Si le projet initial de 125 millions de francs devait être réalisé, les mesures de construction ne couvriraient qu'une partie des besoins de rénovation actuels. Entre-temps est apparue la nécessité de réhabiliter l'aile sud, pour plus de cent millions de francs, afin d'y installer de coûteuses plateformes de soins aigus. La médecine étant en mutation perpétuelle, il est nécessaire de garantir la plus grande flexibilité possible des structures. Or, les bâtiments existants ne peuvent plus satisfaire à cette exigence, compte tenu des espaces restreints. Enfin, le site actuel, au milieu d'un quartier résidentiel, ne permet pas d'organiser efficacement les transports, alors même que la médecine ambulatoire gagne en importance.

Un projet à concrétiser rapidement

Le Centre hospitalier Bienne SA est décidé à construire un nouveau bâtiment dans les meilleurs délais. Il financera la réalisation par des fonds propres et des emprunts. Une part importante du plan de financement provient du crédit de projet de 84,7 millions de francs accordé par le Grand Conseil en 2011 pour la rénovation architecturale globale de l'hôpital et qui n'a pas été utilisé jusqu'à présent.

Soutien de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) du canton de Berne soutient la décision du Centre hospitalier Bienne de favoriser ce projet de construction novateur. Selon elle, il n'y a aucun sens à investir sur le site actuel, difficilement accessible et impossible à développer. La SAP est favorable à ce que le crédit de 84,7 millions de francs consenti par le Grand Conseil soit rapidement alloué au projet de nouveau bâtiment. Une demande en ce sens est en cours de préparation.

Le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg en est convaincu : «Un nouveau bâtiment à un endroit central et facilement accessible est un investissement important pour le paysage hospitalier du canton de Berne.»

Nouveaux modèles de temps de travail

Le gouvernement cantonal bernois soutient deux initiatives parlementaires fédérales relatives à des modèles de temps de travail. Elles visent à introduire dans la loi sur le travail la possibilité, pour les personnes exerçant une fonction de supérieur ou de spécialiste et jouissant d'un pouvoir de décision important, de passer à l'horaire de travail annualisé et de renoncer à saisir les heures de travail. Dans sa réponse à la consultation, le Conseil-exécutif accueille favorablement le modèle de l'horaire de travail annualisé, mais il considère d'un œil critique l'allongement prévu de la durée du temps de travail net à 13,5 heures assorti de temps de repos plus flexibles, pour des considérations ayant trait à la santé. Le gouvernement bernois exprime ses doutes quant à la suppression de la saisie des heures, qui constitue l'instrument de contrôle principal du temps de travail et du temps de repos. Or, ceux-ci ne pourront plus être contrôlés si elle est supprimée, alors même que les dispositions sur le temps de repos et sur le temps de travail sont maintenues.

Forfaits pour les requérants d'asile et les réfugiés

Le Conseil-exécutif se félicite de la décision du Conseil fédéral de relever de 6000 francs à 18'000 francs le montant du forfait d'intégration accordé aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire et le forfait global attribué aux requérants d'asile mineurs non accompagnés. Il l'a fait savoir dans sa réponse à la consultation sur la modification de l'ordonnance 2 sur l'asile et de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers. Le Conseil fédéral indemnifiera ainsi plus équitablement les cantons pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés. Selon le Conseil-exécutif, les coûts supportés par les cantons pour l'intégration des autres groupes de population migrante, notamment les jeunes arrivés tardivement en Suisse, restent trop élevés. De nouvelles réglementations s'imposent donc pour alléger la charge financière des cantons. En ce qui concerne les mineurs non accompagnés du domaine de l'asile et des réfugiés, le Conseil fédéral a fixé à 100 francs par jour et par personne les dépenses imputables à l'encadrement et à l'aide sociale. La Confédération ne prendra que 86 francs à sa charge, si bien que les dépenses ne seront pas couvertes. La différence sera facturée aux cantons.



Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

DECEMBRE

Lundi 10 9.30-11.30h
Samedi 15 9.30-11.30h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire
ADMINISTRATION COMMUNALE



ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en assemblée, le

Mardi 11 décembre 2018 à 20.00 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

1) Ouverture de l'assemblée

2) Budgets 2019

- Présentation des budgets
- Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Approbation du budget de la communauté scolaire du Collège de District
- Approbation du budget du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
- Approbation du budget communal, taxe immobilière 1,5 % et quotité d'impôt 1.64 restent inchangées

3) Modification du règlement sur la taxe de séjour

- Présentation
- Approbation

4) Demande d'un crédit de CHF 50'000.- pour la mise sous terre d'une ligne électrique de moyenne tension actuellement aérienne

- Présentation
- Approbation

5) Communications du Conseil communal

Willy Sunier : dépôt illicite de matériaux et véhicules
Alain Favre : nouvelle procédure cantonale pour le dépôt électronique des permis de construire

6) Divers

Nods / 09.11.2018

CONSEIL COMMUNAL



Commune mixte de Nods

Vente de sapins de Noël pour les habitants de Nods

La traditionnelle vente de sapins de Noël se déroulera

A l'ancien départ du télésiège

Le samedi 15 décembre de 10 h à 11 h 30

M. Jean-Michel Jubin, garde forestier, se tient à votre disposition, 079 658 06 42

Service forestier



JOURNÉE EN FAVEUR DU TÉLÉTHON

Samedi 8 décembre 2018
Nods, Salle du Battoir

Fanfare l'Espérance Nods-Diesse
Dès 11h Soupe aux pois, jambonneau, Grillades, frites, salades et desserts.

Bénéfice intégralement versé en faveur du Téléthon Suisse.

Les sapeurs-pompiers Plateau

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 8 décembre de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

DROITS BOURGEOIS

Les droits bourgeois pour les années 2017 - 2018 seront versés dès le

1^{er} novembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 dernier délai

à l'administration communale, aux heures d'ouverture, que nous rappelons ci-après :

Lundi	après-midi	de	16.00 h à 18.00 h
Mercredi	matin	de	09.30 h à 11.30 h
Jeudi	matin	de	09.30 h à 11.30 h

Les ayants-droits sont tous les bourgeois de Nods, résidant dans la commune depuis l'année 2017 au plus tard et ayant atteint leur majorité au plus tard également en 2017.

Les ayants droit concernés doivent se présenter au guichet pour recevoir leur dû.

ADMINISTRATION COMMUNALE

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs dans la semaine du

10 au 14 décembre 2018

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur un petit billet et de l'afficher visiblement sur leur porte d'entrée.

Nous vous en remercions par avance.

ADMINISTRATION COMMUNALE

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

14 et 15 décembre 2018

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, **mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits**. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Parler pour se libérer

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch

Tel 143
La Main Tendue

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



Contrat de droit de superficie pour un nouveau bâtiment

Le gouvernement cantonal bernois propose au Grand Conseil d'approuver le contrat de droit de superficie pour le nouveau bâtiment de l'Office de la circulation routière et de la navigation à Münchenbuchsee. La rente annuelle du droit de superficie négociée avec la commune municipale et la commune bourgeoise de Münchenbuchsee s'élève à près de 220 000 francs. Le gouvernement sollicite en outre du Grand Conseil un crédit de 1,5 million de francs pour organiser un concours d'architecture. Le site de Buechlimatt devrait regrouper le siège principal de l'Office de la circulation routière et de la navigation, le service central pour les admissions et la clientèle et le Centre d'expertises et d'examen de Berne, soit 260 collaboratrices et collaborateurs environ.

Ordonnance sur la procédure de taxation

Le Conseil-exécutif a adopté une modification de l'ordonnance sur la procédure de taxation. A partir de janvier 2019, les contribuables pourront valider en ligne leur déclaration d'impôt et ne seront ainsi plus obligés de la signer à la main. La signature électronique s'applique donc pour la première fois à la déclaration d'impôt 2018.

Traitement électronique des affaires du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif passera au traitement informatique des affaires dès le 1^{er} janvier 2019. Au lieu d'être distribués sur support papier, les documents de séance seront mis à disposition électroniquement. Le Conseil-exécutif a donc modifié l'ordonnance sur la classification, la publication et l'archivage des documents relatifs aux affaires du gouvernement. L'ordonnance distingue plusieurs catégories de classification et établit à quel cercle de personnes chaque catégorie de document est accessible.

Ordonnance sur le pilotage des finances et des prestations

Le gouvernement cantonal bernois a approuvé une modification de l'ordonnance sur le pilotage des finances et des prestations. Cette adaptation fait suite à l'introduction du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), qui a soulevé des questions d'interprétation et de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne d'importantes dérogations aux IPSAS (International Public Sector Accounting Standards). Celles-ci ont trait en particulier à l'application du principe de comptabilisation à la facturation, à l'évaluation des engagements de prévoyance et à la comptabilisation influant sur le résultat des financements spéciaux et des Fonds du capital propre et des capitaux de tiers.

Essai pilote

des équipes mobiles en soins palliatifs

Le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil un crédit de 10,95 millions de francs pour l'essai pilote

de trois ans destiné à promouvoir les équipes mobiles en soins palliatifs. Les dépenses sont déjà inscrites au budget cantonal. Les personnes souffrant d'une maladie incurable mettant leur vie en danger devraient, dans la mesure du possible, pouvoir être prises en charge et soignées comme elles le souhaitent. Les équipes mobiles sont composées de médecins et d'infirmiers spécialisés qui collaborent avec des professionnels de la prise en charge psychosociale. Actives principalement au deuxième niveau d'intervention, elles conseillent et épaulent les fournisseurs de soins de base. Elles apportent une plus-value importante et contribuent à éviter les hospitalisations. Elles permettent en outre de tenir compte du souhait d'une grande partie des patients d'être pris en charge à leur domicile. Le projet vise à fournir au canton les éléments nécessaires pour décider, le cas échéant, d'intégrer les équipes mobiles en soins palliatifs dans son offre ordinaire et de les étendre à l'ensemble de sa population. L'essai pilote devrait débuter au milieu de 2019.

Subventions cantonales pour les chemins pédestres

Le gouvernement cantonal bernois demande au Grand Conseil 1,15 million de francs de subventions par an pour l'entretien et le renouvellement de la signalisation des chemins de randonnée pédestre bernois entre 2019 et 2023. Ces aides serviront par ailleurs à mettre à jour les jeux de données numériques du réseau et à apporter un soutien technique à l'Office des ponts et chaussées. De plus, le canton soutient les communes, qui sont responsables de la création et de l'entretien des chemins pédestres.

Arrêt de la plateforme genevoise de vote électronique le canton de Berne recherche une solution de rechange

La Chancellerie d'État a appris avec regret que le canton de Genève cessera d'exploiter sa plateforme de vote électronique au plus tard en février 2020. Le canton de Berne étudiera dès que possible une coopération avec La Poste, le seul fournisseur restant en lice. En attendant une nouvelle solution, les citoyennes et citoyens de l'étranger continueront de voter sur la plateforme genevoise.

Le canton de Genève a annoncé le 28 novembre qu'il cesserait l'exploitation de sa plateforme de vote électronique au plus tard à la fin février 2020. Le canton de Berne utilise cette plateforme depuis 2012 pour le vote des Suisses et des Suissesses de l'étranger. Durant toutes ces années, les votations se sont toujours déroulées parfaitement. La Chancellerie d'État du canton de Berne remercie le canton de Genève pour son rôle de pionnier et pour les travaux précieux qu'il a accomplis dans le domaine du vote électronique. Elle précise que cette décision est sans aucun lien avec les questions de sécurité discutées au niveau politique.

Le canton de Berne poursuivra néanmoins sa démarche de développement du vote électronique et étudiera rapidement une coopération avec La Poste, le seul fournisseur restant en lice. En attendant une nouvelle solution, le canton de Berne

continuera d'utiliser la plateforme genevoise.

Plus de 20 votations électroniques menées à bien depuis 2012

Le Grand Conseil avait donné son feu vert en avril 2009 à la mise en place du vote électronique pour les Suisses et les Suissesses de l'étranger originaires de communes bernoises. Le canton de Berne et le canton de Genève avaient signé en avril 2010 un contrat de collaboration portant sur l'utilisation de la plateforme genevoise de vote électronique. Après des tests de validation, les Bernois et les Bernoises de l'étranger ont pu voter sur Internet pour la première fois le 17 juin 2012. Depuis, la Chancellerie d'État a organisé 23 votations sur la plateforme genevoise. Elle compte proposer le vote électronique pour les élections fédérales de l'automne prochain.

Priorité d'encouragement

Mise au concours 2018

L'Office de la culture du canton de Berne met au concours la priorité d'encouragement «U4 – Bourses d'impulsion pour l'encouragement de la participation culturelle dans le domaine de la petite enfance». Il entend ainsi encourager la participation culturelle dans les crèches et les groupes de jeux à travers des activités fondées sur une collaboration constructive. Ce projet pilote se déroulera de 2018 à 2020. Deux volets sont prévus. D'une part, des acteurs et actrices culturels pourront se former à cette activité particulière et réaliser des projets en bénéficiant d'un accompagnement. D'autre part, des acteurs et actrices culturels déjà qualifiés pourront se porter candidats pour mettre en œuvre des projets. La mise au concours Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre s'adresse aux professionnels de tous les domaines culturels qui souhaitent développer leurs aptitudes artistiques au travail avec des enfants de 0 à 4 ans et s'investir durablement pour réaliser des projets dans le canton de Berne. Organisée en collaboration avec la Haute école des arts de Berne et le pourcent culturel Migros, cette mise au concours fait partie de l'initiative nationale «Lapurla – Les enfants explorent».

La Commission cantonale d'estimation a fini ses travaux

Lors de sa session de mars 2017, le Grand Conseil a ordonné une nouvelle évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques pour 2020. Afin de la préparer, le Conseil-exécutif a créé une Commission cantonale d'estimation le 14 mars 2018 et a nommé son président en la personne de Manfred Bühler, conseiller national. La Commission cantonale d'estimation a depuis consulté les nouvelles normes d'évaluation non agricoles préparées par l'Intendance des impôts et les a adoptées lors de sa séance de clôture. Les années 2013 à 2016 ont été prises en considération comme période d'évaluation. Des variantes ont été approuvées afin de tenir compte des incertitudes relatives à un recours en suspens auprès le Tribunal fédéral. Ces variantes intègrent une valeur médiane cible différente pour le rapport entre valeur officielle et valeur vénale. Les nouvelles normes d'évaluation devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 7 décembre

Cultes dans les homes à 10h à Mon Repos et à 10h45 à Montagu.

16h30 à 18h Culte de l'enfance (cycle I) à la Blanche Eglise

18h30 Préparation Noël de la Paroisse, Maison de paroisse

Dimanche 9 décembre, 2e Avent

10h Culte à la Blanche Eglise, sainte-Cène

John Ebbutt, pasteur, Sven Müller, orgue

Chants : 31-29 ; 31-32 ; 31-14 ; 61-37, 24-04, 31-10

Luc 1, 39-56 : portes ouvertes

Présentation de Noah Niederer

Dès 11h, Marché de St. Nicolas, à la rue du Marché : visitez notre stand « Aux Divines Douceurs »

Mercredi 12 décembre

10h partage biblique et prière à la Salle Schwander, Grand Rue 13

19h30 recueillement de l'Avent à la Blanche-Eglise

Jeudi 13 décembre

12h Noël des Aînés à la maison de paroisse sur inscriptions

A venir :

Samedi 15 décembre : Noël des familles et de la paroisse

17h Saynète à La Blanche Eglise, Fête des familles et de la paroisse,

18h 30 Repas spectacle ouvert à tous à la Maison de paroisse

Pas de culte le dimanche 16 décembre

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 9. Dezember

17.15 Uhr, Kirche Twann: Weihnachtsspiel KUW 3+. Mit den Kindern der KUW 3+ und dem Kinderchor «Singvögel Bielensee», Melanie Kummer (Chorleitung und musikalische Begleitung), Fiona Fankhauser (Leitung und Theater).

Pikettdienst

3. bis 9. Dezember: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi

(Tel. 079 439 50 99).

10. bis 16. Dezember: Pfr. André Urwyler

(Tel. 031 971 06 44).

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über :

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Vendredi 7 décembre

9h La Parole autour d'un café à la salle du conseil de la paroisse (Mornets 15). Bienvenue à toutes et tous

Dimanche 9 décembre

10h Messe à l'église paroissiale. 2^{ème} Dimanche de l'Avent. Noël des aînés.

Mardi 11 décembre

10h30 Liturgie de la parole à Mon Repos

Vendredi 14 décembre

9h La Parole autour d'un café à la salle du conseil de la paroisse (Mornets 15). Bienvenue à toutes et tous

Dimanche 16 décembre

10h Messe à l'église paroissiale. 3^{ème} Dimanche de l'Avent.

Veillée silencieuse 2018

Jeudi 13 décembre 2018 de 18h à 18h30 sur la Place de la Gare (centre des Epancheurs)

Catéchèse

Dimanche 9 décembre 2018 dès 9h à pour les enfants du Groupe 1.

Samedi 15 décembre 2018 : tous les enfants de la catéchèse de 10h à 16h à la salle de paroisse (Mornets 15, La Neuveville). Préparation de la messe de Noël.

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de

non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/

unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 9 décembre

Culte à Nods, 16h

Culte de Noël en famille

Vendredi 14 décembre, 19h, église de Diesse, Les enfants du catéchisme se réjouissent de vivre avec vous le Noël coloré et lumineux qu'ils ont préparé.

Repas de Noël

Lundi 24 décembre, repas de fête à la Maison de paroisse, dès 18h30: buffet, musique, animation, service de voiture et possibilité de suivre avec le culte de la nuit de Noël. Inscription auprès du pasteur, tél. 032 315 27 37. Libre contribution aux frais. Seuls ou en famille, vous êtes les bienvenus.

Culte de la nuit de Noël

Lundi 24 décembre, 23h00 avec la magnifique voix de la chanteuse professionnelle Sylvie Perroud, accompagné au piano par par Alexia Roth.

Culte de Noël

Mardi 25 décembre, 10h00, Nods, service de voiture

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing et 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Vice-président : M. Philippe Niederhauser / 032 315 19 43

Pasteur : Stéphane Rouèche

032 315 27 37 / 079 429 02 80; stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Vendredi 7 décembre

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

15h, rencontre des aînés à la salle de paroisse avec repas

Dimanche 9 décembre

9h, culte à Nods, cérémonie de baptême catholique

16h, culte à Nods, culte des familles

Vendredi 14 & 21 décembre

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 23 décembre

17h, culte à Nods, Célébration commune de l'Avent

Diesse-Nods- La Neuveville

Lundi 24 décembre

22h30, culte à Nods, veillée de Noël

Mardi 25 décembre

10h, culte à Nods, culte de Noël, cène

Dimanche 30 décembre

10h00, culte à Nods, culte de musique et textes.

Gospel Women for God

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Catéchète professionnelle : Anne Noverraz

079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Président : André Sunier

079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

20h groupe de jeunes

Dimanche

10h Culte avec la Ligue pour la lecture de la Bible à la maison de paroisse de La Neuveville, St-Cène

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

6h30 à 7h Forum des hommes

Mercredi

9h15 à 11h Au café des dames

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Samedi 8 décembre

9h30 Partage de la Parole

10h30 Culte avec Michel Dufournet

12h Repas en commun avec la communauté allemande

Mercredi 12 décembre

19h30 Réunion de prières

20h Etude de l'Apocalypse

Ancien district de La Neuveville

ASSOCIATION RÉGIONALE JURA-BIENNE

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL VTT DU JURA BERNOIS

L'Association Régionale Jura-Bienne lance une procédure publique d'information et de participation concernant le plan directeur sectoriel VTT du Jura bernois.

Durée :

du 3 décembre 2018 au 25 janvier 2019

Les documents du plan directeur sectoriel peuvent être consultés au secrétariat de l'ARJB, à Bévillard, ou téléchargés sur le site internet arjb.ch

Une séance d'information publique se tiendra le 15 janvier 2019 à 20h00 à la salle communale de Tavannes.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Association du service bénévole 7 sur 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**

Tél. 032 752 10 77

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 761 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis,

mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi

de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38

ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

Site Internet : www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture

de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale,

réouverture début avril). Infos et manifestations sous :

www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch

Tél. 032 494 53 43

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes